

Commune de CESSON-SEVIGNE

Périmètres des droits de préemption urbain et délégations
Document annexé au Conseil de Rennes Métropole du 22 Février 2018

Envoyé en préfecture le 27/02/2018

Reçu en préfecture le 27/02/2018

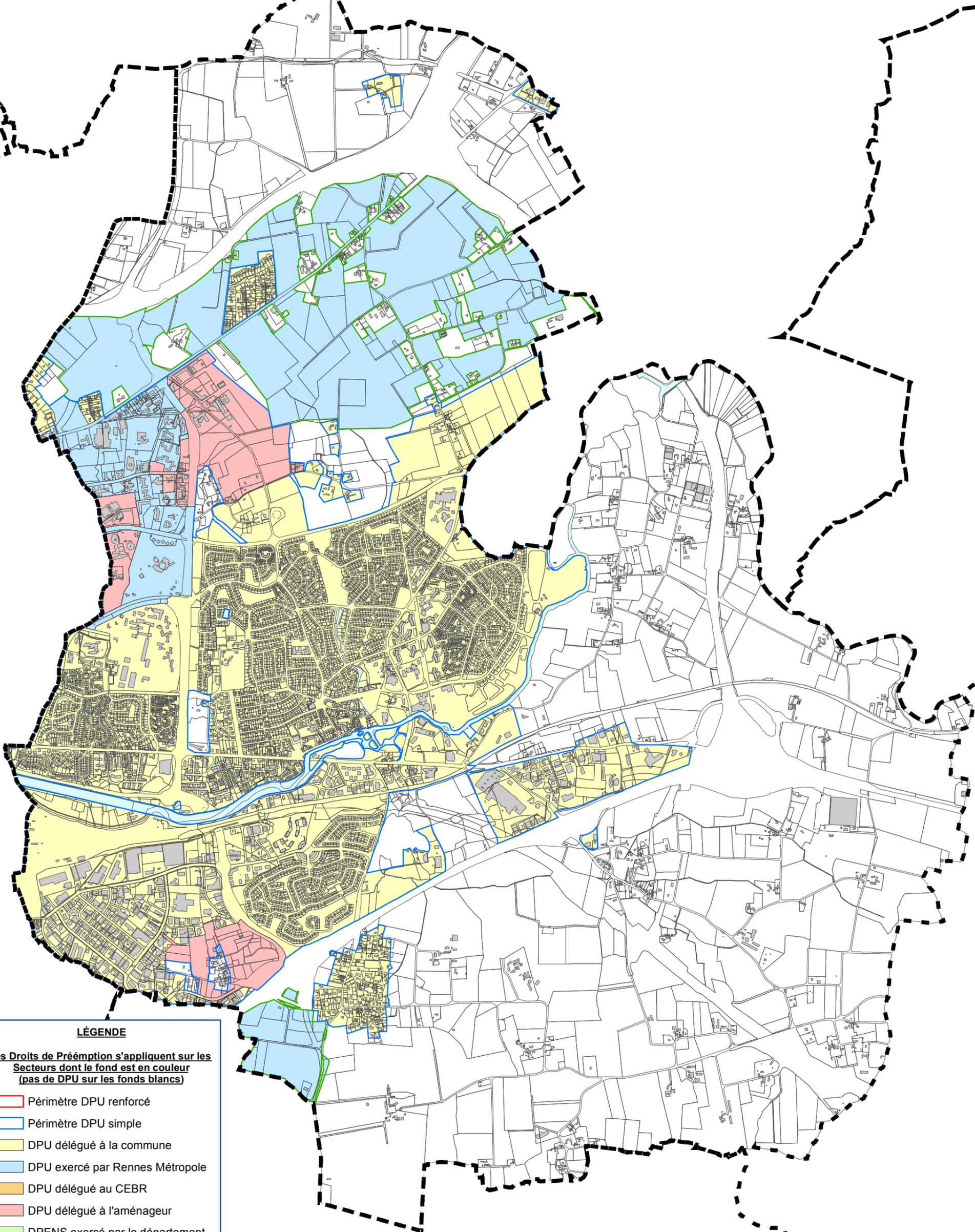
Affiché le

ID : 035-243500139-20180222-C18_053-DE



Echelle : 1:24 000

0 162,5 325
Mètres



LÉGENDE

Les Droits de Préemption s'appliquent sur les Secteurs dont le fond est en couleur (pas de DPU sur les fonds blancs)

-  Périmètre DPU renforcé
-  Périmètre DPU simple
-  DPU délégué à la commune
-  DPU exercé par Rennes Métropole
-  DPU délégué au CEBR
-  DPU délégué à l'aménageur
-  DPENS exercé par le département
-  ZAD (pour information)
-  Limite communale

Edité par : DAUH-SPEU-UCUF
Réalisé par : DAUH-SPEU-UCUF
Sources : Cadastre et Rennes Métropole DAUH-SPEU-UCUF

© Rennes Métropole - 17/01/2018 - Version : 1.0